

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME  
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU  
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE  
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU  
MOUVEMENT SUN

# MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

## TOGO

### À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

#### Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	16
Société civile	2
Donateurs	3
Nations Unies	2
Secteur privé	3
Monde scientifique et universitaire	5
Autre (merci de préciser)	5 (membre du Comité National pour la Fortification des Aliments)

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 10  
Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : sexe : 2\_masc : 8

### Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

### Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui/Non

Pourquoi ?

\_\_\_\_\_ : Parce que les différents participants ont pu avoir une idée des données des autres secteurs et ont compris certains indicateurs utilisés dans les autres secteurs qui ne relèvent pas de leur secteur

### Utilisation des informations par le Mouvement SUN

*Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.*

### Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



## PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

*Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

*Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.*

#### NOTE FINALE

(2)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Projet de décret existe, certains membres ont été officiellement nommés par leurs structures.
- Le Chef Division de la Nutrition, secrétaire général du Comité National pour la Fortification des Aliments, joue le rôle de point focal SUN
- Réunions non régulières par insuffisance de financement
- Chaque groupe d'acteurs est représenté dans la plateforme en création par un point focal.
- Le coordinateur n'est pas encore officiellement désigné.
- Une task force pour le renforcement de la nutrition au Togo a été mise en place par arrêté interministériel. Un de ses objectifs est la mise en place de la plate-forme avec un mécanisme de coordination. La présidence de cette task force est assurée par le secrétaire général du ministère de la planification du développement et la première vice-présidence par le secrétariat du ministère de la santé et de la protection sociale ;
- Des réseaux sectoriels sont mis en place et fonctionnent plus ou moins bien (Réseau des Nations Unies pour SUN, Réseau du secteur privé pour SUN, ....)

### Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

*Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.*

**NOTE FINALE**

(2)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Avec la mise en place de la task force, la coordination est pour le moment assurée par un ministère « neutre », celui ministère de la planification et du développement

En attendant la nomination officielle du Coordinateur National de la Plateforme en création, les réunions techniques sont convoquées et Présidées par Le Chef Division de la Nutrition, Point focal SUN ;

La coordination des activités du réseau des Nations Unies est assurée par le Représentant Résident de l'UNICEF ou par son remplaçant.

**Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs**

*Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.*

**NOTE FINALE**

(2)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- Bien que le texte mettant en place la plateforme n'ait pas été signé, les points focaux désignés par les différents secteurs et partenaires se réunissent plus ou moins régulièrement. La mise en place de la Task force a permis de susciter l'adhésion des nouveaux membres aussi bien du secteur public (ministère du développement à la base), les ONG comme le CRS ;
- L'évaluation de la stratégie nationale de la nutrition 2015-2015 et l'élaboration de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition ont été réalisées grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes. En plus des contributions techniques, l'UNICEF, la GIZ et d'autres partenaires ont apporté des contributions financières.

**Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations**

*Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.*

**NOTE FINALE**

1

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- Non encore instauré officiellement faute d'un cadre commun de résultat. Ce cadre commun de résultats est prévu dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan multisectoriel de nutrition qui est en cours
- Mais lorsque le besoin se fait sentir tous les secteurs sont contactés pour avoir les données nécessaires : c'est le cas des revues avec les partenaires (UNICEF, OMS, FAO,...) , du cadre harmonisé, etc.
- Des séances de réflexion pour examiner les progrès réalisés en matière de nutrition sont annuellement organisées avec la participation de toutes les parties prenantes et les rapports de progrès sont souvent élaborés et soumis pour SUN.

### Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

#### NOTE FINALE

(2)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Avec la mise en place de la Task Force, tous les acteurs et secteurs ont reconnu l'importance de la nutrition et se sont engagés à la traduire dans leur politique et plan. Et tous les acteurs et secteurs ont reconnu l'importance d'avoir une politique et un plan multisectoriels de nutrition assortis d'un cadre commun de résultats, et ils participent tous au processus d'élaboration de ces documents  
De plus la nutrition a été prise en compte dans le nouveau Plan National de Développement (PND).

### Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Facilite les rencontres entre les différents acteurs de la task-force , met à disposition de la salle pour les conférences téléphoniques, prise en charge des membres de la plateforme aux rencontres internationales, participation aux différentes rencontres de la plateforme en création ; contributions techniques et financières pour l'élaboration des documents nationaux sur la nutrition
Donateur	- Facilite la participation des conférences téléphonique, prise en charge des membres de la task-force aux rencontres internationales, participation aux différentes rencontres de la plateforme
Secteur privé	- participation aux différentes rencontres de la plateforme, engagement dans le processus de fortification des aliments ( farine, huile, sel, ...)
Organisation de la société civile	- participation aux différentes rencontres de la plateforme, organisation des séminaires et table rondes sur les thèmes de sécurité sanitaire des aliments

#### RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

**POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

- Réunion de haut niveau pour le plaidoyer en faveur du renforcement de la nutrition ;
- Création par arrêté interministériel de la task force, jouant le rôle provisoire de la plateforme multisectorielle et multi acteurs,
- Réunions de la Task force, dans le cadre du processus de l'analyse budgétaire, de l'évaluation du plan stratégique 2012-2015 et de l'Elaboration de la nouvelle politique de la nutrition et du nouveau plan stratégique national multisectoriel de la nutrition



## PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

*L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

*Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.*

#### NOTE FINALE

(3)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Une analyse de la situation nutritionnelle plus ou moins exhaustive a été conduite en 2017. Tous les acteurs et secteurs y ont contribué au processus (collecte des données, validation des résultats,...) Les politiques nationales sur la nutrition sont élaborées sur des périodes relativement courtes pour permettre leur actualisation et tenir compte de l'évolution du contexte. Une politique nationale multisectorielle de nutrition vient d'être adoptée pour remplacer la politique ancienne nutrition spécifique.

### Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

*Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.*

*Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.*

#### NOTE FINALE

(2)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'élaboration d'un plan stratégique de communication dans le cadre de PASMIN pour les domaines de lutte contre la malnutrition et le paludisme.  
Contractualisation avec les radios locales pour la diffusion des messages en action essentielles en nutrition au niveau communautaire

### **Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales**

*Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.*

#### **NOTE FINALE**

(2)

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

(au cours de cette période, le processus d'élaboration et de validation du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle conduit par le ministère en charge de l'agriculture a connu la participation de tous les secteurs/acteurs clés,

L'élaboration du Plan national de développement sanitaire 2017-2022 conduite par le ministère en charge de la santé i a connu la participation de tous les secteurs/acteurs clés

L'élaboration du PND 2017-2022 conduit par le ministère de la planification du développement a connu la participation de tous les acteurs clés

Une analyse de la situation nutritionnelle et l'évaluation de l'ancien Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition 2012-2015 a été faite. La validation de ces deux documents a eu lieu en avril 2018 de même que la définition des grandes lignes de la nouvelle politique et du nouveau plan stratégique multi sectoriels de nutrition. Tout ceci s'est fait de manière inclusive et multisectorielle avec l'appui d'un consultant international recruté par le MQSUN+ et d'un consultant national recruté par les partenaires locaux

### **Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques**

*Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.*

#### **NOTE FINALE**

(3)

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

2 réunions du comité national pour la fortification des aliments en vue de la sensibilisation des opérateurs économique et inspecteurs et contrôleurs sur le décret et son arrêté d'application sur l'importation et la production des huiles et farine

Projet de loi relatif à la commercialisation des produits d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant

Arrêté interministériel N° 76/MSP/MCPT du 03 mai 1996 actualisé en 2017 portant réglementation de l'importation, de la production, du conditionnement, de la distribution et de l'utilisation du sel destiné à l'alimentation humaine et animale en République Togolaise  
 Arrêté interministériel N°127/MS/MDCPSP portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité National pour la Fortification des Aliments  
*Décret N°2012-010/PR relatif à l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micronutriments*  
 Arrêté interministériel N°133/2013/MS/MCPSP/MIZFIT définissant les conditions d'application du *Décret N°2012-010/PR relatif à l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micronutriments*  
*Mécanisme sous nationaux prévus pour être mis en place dans le décret de la plateforme*

### Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

*Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.*

#### NOTE FINALE

(3)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

*(Pour le moment ne disposant pas d'un cadre commun de résultats, les revues sont faites de façon sectorielle mais les ministères tutelles invitent toujours les autres secteurs et acteurs clés (partenaires et société civile. De plus l'évaluation de l'ancien plan stratégique de nutrition 2012-2015 a eu lieu et le draft de cette évaluation est disponible)*

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).*

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret, arrêtés etc</li> <li>- appui financier et technique à l'organisation de revues sectorielles</li> <li>- participation aux différentes revues</li> </ul>
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret, arrêtés etc</li> <li>- appui financier et technique à l'organisation de revues sectorielles</li> </ul>
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appui financier et technique à l'organisation des réunions de sensibilisation et participation à ces différentes réunions</li> </ul>
Organisation de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation aux différentes rencontres pour l'élaboration du décret, arrêtés etc</li> <li>- participation aux différentes revues</li> <li>- appui technique à l'organisation des réunions de sensibilisation et participation à ces différentes réunions</li> </ul>





## PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

*L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

### Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.*

*Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.*

#### NOTE FINALE

(3)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Depuis octobre 2017, une analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle et une évaluation du plan stratégique 2012-2015 ont été faites de même que la cartographie des parties prenantes et actions du domaine de la nutrition. Les différents secteurs/acteurs ont été consultés et impliqués pour aligner les actions et combler les lacunes identifiées. Tout ceci dans le but d'avoir une nouvelle politique et un nouveau plan stratégique multisectoriels de nutrition avec un cadre commun des résultats.

La cartographie des lacunes et concertation sur les principales actions nutritionnelles sensibles au genre alignées sur les cadres politiques et juridiques ont été également menées. Des analyses de genre sont menées pour identifier les lacunes et les obstacles, pour que les femmes et les filles soient au cœur de toutes les actions.

### **Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local**

*Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.*

#### **NOTE FINALE**

(1)

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

(Prévu pour être fait dans le cadre de l'élaboration du plan multisectoriel de nutrition dont les grandes lignes sont déjà validées)

### **Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats**

*Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.*

#### **NOTE FINALE**

(1)

#### **JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

(Le processus est en cours avec l'élaboration d'une nouvelle politique et un nouveau plan stratégique multisectoriels de nutrition avec un cadre commun des résultats CCR)

### **Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats**

*Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.*

#### **NOTE FINALE**

(1)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- (cadre commun de résultats non encore défini, mais le processus est en cours. De plus lorsque le besoin se fait sentir tous les secteurs sont contactés pour avoir les données nécessaires : c'est le cas des revues avec les partenaires , du cadre harmonisé, etc.)

**Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition**

*Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.*

**NOTE FINALE**

(2)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

- (Les rapports d'évaluation des plans sectoriels existent mais pas de façon intégrée)

**Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3**

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).*

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- Appui technique et financier
Donateur	- Appui financier
Secteur privé	- Appui technique
Organisation de la société civile	- Appui à la mobilisation sociale

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)**

*(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)*

Cadre commun de résultat non encore mis en place, cependant chaque secteur organise les revues en invitant les autres secteurs. Une enquête MICS a été réalisée en 2017 mais les résultats ne sont pas encore validés. Mais selon les résultats provisoires les indicateurs de la nutrition ont connu dans leur ensemble une amélioration.

Le cadre commun de suivi des résultats des résultats sera élaboré au cours de cette année



## PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

*L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

*Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).*

#### NOTE FINALE

(2)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Pour les secteurs principaux intervenant en nutrition, il existe les estimations des coûts des actions en matière de nutrition aux niveaux, national et infranational dans les plans d'action annuel ou de leur PTBA.

Les groupes de parties prenantes procèdent à la justification des fonds qu'ils reçoivent pour leurs programmes et actions de nutrition

### Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.*

#### NOTE FINALE

(4)

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

▪ Un Exercice sur l'analyse budgétaire a été déroulé en avril 2017 avec assistance technique d'un consultant. Cette analyse a pu dégager les allocutions budgétaires des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition

### Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.*

**NOTE FINALE**

(1)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Il est prévu de faire une estimation des coûts des activités lors du nouveau plan.

### Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.*

**NOTE FINALE**

(1)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

(En général le décaissement des fonds ne suit pas le délai prévu pour la réalisation des activités)

### Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.*

**NOTE FINALE**

(1)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Les lignes budgétaires dédiées à la nutrition n'existent pas encore au niveau de chaque secteur ministériel. Cependant pour les allocations externes surtout celles des partenaires celles-ci sont inscrites dans leurs plans d'action et ne sont pas assez souvent alloués à temps

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

**Parties prenantes**    *Merci de fournir des exemples*

ONU	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
-----	--

Donateur	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
Secteur privé	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation
Organisation de la société civile	- Participation aux séances de travail sur l'exercice de budgétisation

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

En attendant la signature de la plate multisectorielle pour mettre en place un cadre commun de suivi des résultats y compris les financiers et un comité de mobilisation des fonds, ce travail a été de façon sectorielle. En exemple on peut noter le financement obtenu du ministère de l'agriculture dans le cadre du projet d'appui au secteur agricole pour la formation des prestataires de santé en action essentielle en nutrition et l'engagement de financer un atelier de mise en place d'un cadre de suivi des résultats

**NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois**

*En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).*

**NOTE FINALE**

(4)

**NOTE FINALE**

(3)

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition*

*Pour les 12 mois passés, environ, 200 prestataires de santé (sages-femmes, accoucheuses, infirmiers) ont vu leurs compétences renforcées en actions essentielles en nutrition (la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'éducation nutritionnelle, la gestion de la malnutrition aiguë sévère.*

*Dans le cadre du projet PASMIN, 2 443 000 comprimés de Fer Acide Folique (FAF) ont été acquis pour la supplémentation en des femmes enceintes dans 10 districts sanitaires sur 40. De plus des journées de santé de l'enfant et une campagne nationale de vaccination Rougeole Rubéole sont organisées sur le plan national lors desquelles ont été intégrés la supplémentation de la vitamine A et le déparasitage. Ce qui a permis de supplémenter environ 90% des enfants de moins de 5 ans.*

*Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition*

- *Le programme de la sécurité alimentaire mis en place dans la région la maritime développe et promeut la culture de la pâte douce à chair orange enseigne sa transformation et son utilisation dans différents des localités.*
- *Dans le cadre du projet de repas scolaires, 107 animateurs d'ONG et 351 Directeurs d'écoles à cantines, ont vu leurs capacités techniques et matérielles renforcer pour entreprendre des activités d'éducation nutritionnelle et d'amélioration de l'hygiène au profit des élèves et des femmes restauratrices dans les écoles.*

- Dans le cadre de la lutte contre le VIH/Tuberculose, 12 points focaux régionaux et 90 prestataires de 45 structures de prise en charge du VIH ou de la Tuberculose ont vu leurs capacités techniques et matérielles renforcer pour entreprendre des activités d'éducation nutritionnelle et d'amélioration de l'hygiène au profit des élèves et des personnes vivant avec le VIH et patients TB

## Annexe 1 : Priorités identifiées

**Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)**

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
<b>1. Analyse de la situation nutritionnelle</b>	<b>oui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-UNICEF : financement de la mission des consultants sur le terrain et participation à l'atelier de validation,</li> <li>- OMS : financement de la mission des consultants sur le terrain et participation à l'atelier de validation,</li> <li>-GIZ : recrutement du consultant national et participation à l'atelier de validation,</li> </ul>	<b>Oui, l'appui d'un consultant international recruté par MSQUN+ et d'un consultant national</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernement : plaider auprès du mouvement SUN pour l'appui d'un consultant international recruté par MQSUN+ et participation à l'atelier de validation</li> <li>- Société civile : participation à l'atelier de validation</li> <li>- Secteur privé : participation à l'atelier de validation</li> <li>- Secteur académique : participation à l'atelier de validation</li> </ul>	
2. Evaluation du plan stratégique 2012-2015	oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNICEF : financement de la mission des consultants sur le terrain et participation à l'atelier de validation,</li> <li>- OMS : financement de la mission des consultants sur le terrain et participation à l'atelier de validation,</li> <li>- GIZ : recrutement du consultant national et participation à l'atelier de validation,</li> <li>- Gouvernement : plaider auprès du mouvement SUN pour l'appui d'un consultant international recruté par MQSUN+ et participation à l'atelier de validation</li> <li>- Société civile : participation à l'atelier de validation</li> <li>- Secteur privé : participation à l'atelier de validation</li> <li>- Secteur académique : participation à l'atelier de validation</li> </ul>	Oui, l'appui d'un consultant international recruté par MSQUN+ et d'un consultant national
3. Définition des grandes lignes de la nouvelle politique et du nouveau plan stratégique multisectoriel de nutrition		Lors d'un atelier organisé par la Division de la nutrition (point focal SUN) avec la participation de tous en présence des deux consultants sus-cités	Cet atelier a été financé par le MQSUN+
4.			
5.			
6.			
Veuillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019			



***Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.***

- 1. Finalisation de la nouvelle politique et du plan stratégique multisectoriel de nutrition**
- 2. Validation des deux documents**
- 3. Accélération du processus de mis en place de la plateforme**
- 4. Elaboration d'un document de cadre commun de suivi de résultats**

6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

## Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui mais mineure</p> <p>Merci de fournir des explications : il s'agit des cas d'inondation et quelques feux de brousse. Un mois environ</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : oui coordonner par la direction de gestion des risques et catastrophes. Des actions comme prévention et prise en charge de la malnutrition, appui alimentaire et mise en place des conditions d'hygiène et assainissement</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Pour le moment la plateforme n'étant pas en place, le chef division de la nutrition participe aux discussions</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Souvent ce ne sont pas les mêmes institutions qui gèrent ces actions et de plus du fait que chaque partenaire a ses priorités d'action</li> </ul>

## Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : oui, ministères de l'action sociale et développement à la base qui font partie de la task force, instance jouant pour le moment le rôle de la plateforme</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Avant la mise en place de la Task force, le comité national pour la fortification des aliments a fait office d'un cadre qui traitait des questions de nutrition en général. Dans ce cadre, les organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes comme la GF2D, WAEP-Togo</p>

3.	Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?	Merci de fournir des explications : La plateforme n'étant pas encore mise en place l'égalité des sexes et l'autonomisation, l'instance jouant ce rôle s'assure que les secteurs comme le ministère du développement à la base, le ministère de l'action sociale et la promotion des femmes prennent en compte ces questions dans leur plan d'action
4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Merci de fournir des explications : Soutien aux activités génératrices des revenus comme le programme FNFI : Fonds national pour le financement inclusif
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui : travail fait par les consultants lors de l'évaluation du plan 2012-2015 en vue de l'élaboration d'un nouveau plan
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui  Merci de fournir des explications :
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	non  Merci de fournir des explications :

#### Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui  Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc.  Exemples : La division de la nutrition (Point focal SUN) en collaboration avec l'Unicef a formé en 2016/2017 les journalistes. Cette initiative a été répétée avec le projet PASMIN dont le bailleur est la Banque mondiale
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?  <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une</i>	Non pas assez. Après leur participation à l'atelier sous régional organisé à Ouaga avec l'Unicef, ils ont participé à la mobilisation de la population lors des journées de santé sur invitation de l'UNICEF, à l'atelier sur l'analyse de la situation organisé avec l'appui de l'Unicef.  Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant

<p><i>réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>	<p>quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>3. Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>non</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>4. Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>5. Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations : Après l'élaboration des documents (politique et plan stratégique), il sera organisé une réunion de haut niveau pour le plaidoyer en nutrition : les acteurs de la nutrition, les PTF, la société civile, le privé, les parlementaires. Les résultats escomptés sont : Convaincre les parties prenantes pour une meilleure prise en compte de la nutrition y compris son financement dans les différentes stratégies sectorielles de développement.</p>

**Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale**

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Monsieur	HOMEWOR Etsri	Ministère de la Planification	SG/Plan Président de la task force	alexhomevor@gmail.com		Oui
2.	Monsieur	BOURAIMA Mouawiyatou	Ministère de la Santé	Point Focal SUN TOGO	bouraimamou@yahoo.fr	90 02 25 47	Oui
3.	Madame	AGLOBO Djibodi Patience	Ministère de la Planification		djigboaglobo@yahoo.fr	90874977	Oui
4.	Monsieur	ZIGAN Mawunyo	Ministère de la Santé			90956594	Oui
5.	Monsieur	ALFA-TOGA Anouar Touré	Ministère de l'agriculture		anouaralfa@yahoo.fr	91197379	Oui
6.	Madame	NAYO Aninam	Ministère en charge du développement à la base		aninamnayo@yahoo.fr	91434654	Oui
7.	Monsieur	GANDA Sourma B.	Ministère en charge du développement à la base			90971001	Non
8.	Monsieur	ADEDJE K. Mathias	Ministère des Enseignements Primaires et Secondaires			90111987	Oui

9.	Monsieur	Dieudonné BAKPATIMA	Société Civile		dieudonne.bakpatina@gmail.com, bak_dieu@hotmail.com	90273303	Oui
10.	Madame	Kerstin HELL	GIZ/ProSe cAI		Kerstin.Hell@gfe-group.de	97725777	Oui
11.	Monsieur	Guidan BOABEKOA	PAM		guidan.boabekoa@wfp.org	90752611	Oui
12.	Monsieur	MAKAWA Makawasy	UNICEF		mmakawa@unicef.org	90212931	Oui
13.	Monsieur	TAMAKLOE MAWUVI	OMS		tamakloem@who.int	90042757	Oui
14.	Monsieur	MOROU TOURE Aftar	Ministère des Finances		aftar.morou@gmail.com	90025725	Oui
15.	Monsieur	LAMBONI DAMTARE	Ministère de l'Agriculture		julienlamboni@yahoo.fr	90972278	Oui
16.	Monsieur	BATAWA MALAABA	Ministère du commerce		malaabacharles@gmail.com	90347801	Oui
17.	Monsieur	DJAMESSI KOFI	Ministère de la Planification		djamessihermann@gmail.com	90304940	Oui
18.	Madame	BATEMA DIYAMA	Ministère de l'action sociaie		diyanenatacha@yahoo.fr	92859051	Oui
19.	Madame	DOSSOU Bayi Reine	Université de Lomé		bayireine@yahoo.fr		Oui
20.	Monsieur	KENAO Tchasso	Ministère de la Santé		tkenao@yahoo.fr	90186011	Oui
21.	Monsieur	BEBOU Midassirou	Ministère de la Santé		mbebou@yahoo.fr	90169016	Oui

